

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1219/SG/FP mettant à la disposition du ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales un médecin de ire classe, placé en position «cadres – hors budget des armées» .

n° 73-1219/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
8 août 1973

Numéro JO
n° 16 du 25/08/1973

Date du numéro
25 août 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Salvat Jean, médecin de 1 classe, en position «cadres, hors budget des armées» est, pour compter du 17-juillet 1978, date de son arrivée dans le territoire, mis à la disposition du ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, pour servir en qualité de médecin-chef du cercle de Tadjourah, en remplacement numérique du médecin de 2° classe, Martin Jean- Pierre, remis à la disposition du Ministre des armées.